



**Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement**

**1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés**

**PDALHPD - Aide à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes défavorisées à Haguenau**

**Rapport n° CP/2015/641**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande de l'association AVA habitat et nomadisme pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages très défavorisés habitant sur un site d'habitat dégradé à Haguenau.

Le Conseil Départemental a inscrit en 2015 une autorisation de programme à hauteur de 50 000 € avec des crédits de paiement disponibles de 10 000 €, destinée aux opérations sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur HLM, d'une association ou d'un particulier visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la demande de subvention départementale pour l'amélioration de l'habitat de ménages très défavorisés, émanant de l'association « AVA habitat et nomadisme » pour des familles de sites d'habitat précaire à Haguenau.

Il vous est proposé de répondre positivement à cette sollicitation représentant une subvention d'un montant total de 17 725,05 €.

Cette subvention émerge à l'AP LOGDEFAY 2014/2 «R 2015 Logement Ménages Défavorisés »  
Montant de l'AP : 50 000,00 €  
Montant disponible sur l'AP : 18 238.76 €  
Crédits proposés : 17 725.05 €

Aucun crédit de paiement ne sera sollicité en 2015 pour la mise en oeuvre de cette opération.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association AVA habitat et nomadisme une subvention d'un montant total de 17 725,05 € pour l'amélioration des conditions d'habitat de ménages très défavorisés habitant sur un site d'habitat dégradé à Haguenau.*

*Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et l'association AVA habitat et nomadisme, et autorise son président à la signer.*

Strasbourg, le 19/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY